

des Princes &c. Mai 1737. 361
jeste , s'étant fait apporter le Registre , y ont signé
le présent Acte , ainsi Signé , CHAUMONT de la GA-
LAIZIERE , & MECZEK.

Et par un Acte séparé , la Compagnie & les
Gens du Roi ont également signé ainsi : Signé ,
de Hoffelize Premier Président , Parizot Président ,
Mahuet Conseiller Prêlat Bouzey Conseiller Pré-
lat , Hurault Doyen des Conseillers de la Cour de
Malvoisin , de Lombillon , Baudinet , Sarazin ,
Abram , Henri de Pont , Viriet de Remicourt du
Puy , Reboucher , Rouot , Kiecler , Rognier , Cueil-
let de Saffais Antoine Conseiller Clerc , Feriet ,
Fisson du Montet , de Lombillon , Serre , Grande-
mange , Floriot Foli de Morey , de Mainbourg Bau-
dinet de Courcelles , de Bourcier de Montureux Pro-
cureur Général , Toussain de Viray , Avocat General ,
Prugnon l'aîné Doyen des Substitués , Drouville , Mar-
col l'aîné , de Thomerot , Didier , l'aîné Rheyne , Mar-
col le jeune Didier le jeune , & Vaultrin Greffier.
Preins-pouvoirs de Mr. de la GALAIZIERE en qua-
lité de Commissaire du ROY Très Chrétien ,
pour la prise de Possession éventuelle du Duché
de Lorraine.

LOUIS par la grace de Dieu , Roi de France &
de Navarre : A tous ceux quices présentes Let-
tres verront : SALUT Les mêmes Traités & Con-
ventions qui ont assuré a notre très cher & très-
amé Frere & Beau Pere le Roi de Pologne Stanislas
Premier , la possession des Duchez de Lorraine &
de Bar , en ayant stipulé la reversion à Nous & à
notre Couronne en pleine Souveraineté après le décès
de notredit Frere & Beau Pere , & étant neces-
saire qu'en même - tems que les Commissaires de no-
redit Frere le Roi de Pologne prendront en son
Nom possession , soit du Duché de Bar , soit aussi
du Duché de Lorraine , & qu'ils recevront pour